



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA
JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

L'Inspecteur d'académie
DSDEN, chargé du 2nd degré

Paris, le 08 AVR 2011

Objet : votre demande d'inscription dans un établissement public parisien

Madame, Monsieur,

Votre fils ~~XXXXX XXXXX~~ est inscrit durant l'année scolaire 2010-2011 en classe de 3^{ème} au collège Victor Hugo (75003). Vous sollicitez une admission en classe de seconde générale et technologique dans un établissement public parisien, pour la prochaine rentrée scolaire.

L'admission de votre enfant sera effectuée conformément à la décision d'orientation prise par le conseil de classe, au troisième trimestre.

Une fiche de vœux va être remis à votre enfant par le collège fréquenté. Un dépliant d'information y est également joint, qui vous indique les modalités de l'affectation. Je vous en rappelle les principaux critères :

L'affectation en seconde générale et technologique se fait en tenant compte de plusieurs critères : les résultats scolaires, le fait d'être boursier ou non, un frère ou une sœur présent dans l'établissement demandé et un bonus district quand le lycée et le domicile de la famille sont dans le même district.

Vous êtes domiciliés dans le 3^{ème} arrondissement (district est : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements). Pour bénéficier du bonus de proximité, il est nécessaire que vous demandiez une affectation dans des établissements du district Est.

Je ne peux donner, enfin, une réponse favorable à votre demande de précisions quant à la moyenne nécessaire pour intégrer chaque établissement du district est. L'affectation est prononcée en fonction d'un barème, comprenant les éléments que je vous ai énumérés plus haut et ces éléments ne me sont pas connus à cette date notamment les treize notes du contrôle continu au diplôme national du brevet de chaque élève demandant une seconde générale et technologique dans un établissement public de l'académie. De plus, la moyenne pour intégrer un établissement public varie en fonction du nombre d'élève le demandant.

Enfin le lissage est intégré à l'application nationale AFFELNET et sert à harmoniser les résultats scolaires entre les établissements scolaires dans un souci d'équité. L'effet du lissage sur l'ensemble des notes obtenues pour chaque élève n'est pas prévisible a priori.

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Ecoles
75230 Paris cedex 05
Tél : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr